

**Procédure**

**administrative :** *Santé et bien-être des élèves*

**Numéro :** *PA – 8.007*

**Catégorie :** *Élèves*

**Pages :** *5*

**Approuvée :** *le 15 septembre 2008*

**Modifiée :** *le 10 septembre 2018*

---

## 1. Préambule

Conformément à l'énoncé de politique *P – 8.007 – Santé et bien-être des élèves* du Conseil scolaire catholique Providence, les précisions et modalités ci-après sont articulées dans le but de clarifier les attentes concernant la promotion de la vie saine et active au sein des écoles du conseil.

## 2. Objectifs

Cette procédure administrative s'inspire des fondements d'une école saine et vise les objectifs suivants :

2.1 Encourager les élèves à adopter des styles de vie sains qui comprennent notamment :

- a) l'activité physique;
- b) l'alimentation saine;
- c) la sécurité personnelle et la prévention de blessures;
- d) les relations interpersonnelles positives.

2.2 Habilitier les élèves à prendre des décisions pour veiller à leur propre bien-être.

2.3 Inciter les écoles à promouvoir et à mettre en place des activités en lien avec la promotion de la vie saine et ce, dans toutes les sphères d'activités.

## 3. Rôles et responsabilités

### 3.1 Parents et tuteurs

En tant que principaux aidants naturels, les parents et tuteurs sont encouragés à appuyer les écoles et le conseil dans la mise en œuvre des fondements d'une école saine, ce qui pourrait comprendre :

- a) la participation à des activités physiques régulières selon les besoins de leur enfant;

- b) des choix alimentaires sains en lien avec les recommandations du *Guide alimentaire canadien*;
- c) la vérification des étiquettes alimentaires avant l'achat de produits;
- d) l'importance de bien comprendre ou de gérer les risques liés aux activités afin de prévoir et d'éviter des blessures, ce qui comprend également l'exposition aux rayons ultraviolets du soleil.

### 3.2 Élèves

D'après le stade de leur développement cognitif, affectif, social et physique, les élèves doivent participer activement à leur propre bien-être, c'est-à-dire :

- a) prendre en main la défense de leur sécurité et de leur bien-être personnels en fonction de leur stade de développement cognitif, affectif, social et physique;
- b) participer à des activités physiques régulières;
- c) en lien avec le *Guide alimentaire canadien*, se renseigner sur les exigences nutritives afin de faire des choix d'aliments de qualité nutritionnelle;
- d) collaborer avec le personnel scolaire pour la mise en œuvre des fondements d'une école saine;
- e) adopter des relations interpersonnelles saines avec autrui;
- f) adopter des pratiques de protection contre le soleil.

### 3.3 Personnel scolaire

Le personnel scolaire doit :

- a) suivre les stratégies du conseil scolaire relatives à la mise en œuvre des fondements d'une école saine;
- b) respecter la note Politique\programmes n° 150;
- c) encourager la vente et la consommation de produits sains dans toutes les sphères d'activités, ce qui comprend les activités parascolaires et les sorties éducatives;
- d) encourager les élèves à adopter des comportements sains en lien avec la présente procédure administrative ou toute autre procédure ou initiative du conseil;
- e) aider les élèves à adopter des pratiques de protection contre le soleil;

- f) faire la promotion de la santé et du bien-être;
  - i) conférer aux élèves une littératie en matière d'éducation physique et une littératie en matière de santé;
  - ii) veiller à la création d'un environnement inclusif et sécuritaire;
- g) promouvoir des relations interpersonnelles positives.

### 3.4 Directeur d'école

En plus des responsabilités décrites dans la section sur le personnel scolaire ci-dessus, le directeur d'école doit :

- a) expliquer aux membres du conseil d'école les fondements d'une école saine;
- b) encourager les membres du conseil d'école à proposer des activités en lien avec les fondements d'une école saine;
- c) veiller à la mise en œuvre de la note Politique\programmes n° 150;
- d) s'assurer de cibler un objectif qui touche aux 4 domaines du bien-être dans le Plan d'amélioration de l'école;
- e) partager des informations et des ressources avec les parents découlant de la mise en œuvre des fondements de la vie saine;
- f) veiller à la vente de produits sains lors des activités scolaires;
- g) veiller à la mise en place de stratégies en lien avec le plan sur la santé mentale;
- h) veiller à la création d'un comité pour la promotion de la vie saine au niveau de l'école.

### 3.5 Conseil scolaire

Le conseil scolaire communique ses attentes relatives à la présente procédure administrative aux parents, au personnel du conseil scolaire et à d'autres personnes de la communauté scolaire qui sont en contact direct avec les élèves (p. ex., fournisseurs de services de restauration et d'alimentation, bénévoles).

Le conseil scolaire doit également :

- a) partager des informations et des ressources découlant de la présente procédure administrative avec les écoles;

- b) élaborer des stratégies visant à réduire les risques de blessures pour les élèves;
- c) développer un plan pour augmenter l'ombre dans les espaces extérieurs des écoles;
- d) collaborer avec les bureaux de santé locaux et autres agences externes pour le partage d'informations et de ressources pour le personnel scolaire, les élèves et les parents;
- e) tenir compte des politiques connexes du conseil scolaire lorsque des contrats avec des fournisseurs de services d'alimentation et d'autres fournisseurs de services sont conclus.

#### 4. Ressources

Les guides alimentaires du Canada :

<https://www.canada.ca/fr/sante-canada/services/guides-alimentaires-canada.html>

Les fondements d'une école saine :

<http://www.edu.gov.on.ca/fre/healthyschools/resourceF4HSFr.pdf>

Politique/Programmes Note n° 150 :

<http://www.edu.gov.on.ca/extra/fre/ppm/150.html>

Politique/Programmes Note n° 138 :

<http://www.edu.gov.on.ca/extra/fre/ppm/ppm138f.pdf>

Société canadienne du cancer :

<http://www.cancer.ca/fr-ca/prevention-and-screening/reduce-cancer-risk/get-involved-on/sunsense/?region=on>

Directives canadiennes en matière de mouvement sur 24 heures :

<http://csepguidelines.ca/fr/>

Découvrez les aliments :

<http://www.unlockfood.ca/fr/SchoolHealth.aspx>

Ophea :

<https://www.ophea.net/fr>

Participation :

<http://participation.com>

Équipe d'appui pour la santé mentale dans les écoles :

<https://smh-assist.ca/fr/>

Vers un juste équilibre :

<http://www.edu.gov.on.ca/fre/document/reports/SupportingMindsFr.pdf>

## 5. Politiques connexes

- P - 7.009 - La drogue et l'alcool
- P - 7.012 - Élèves et employés atteints du virus de l'immunodéficience humaine (VIH) et/ou du syndrome d'immunodéficience acquise (SIDA)
- P - 7.013 - Réduction des risques de transmission de maladies contagieuses
- P - 7.028 - Santé et sécurité dans les laboratoires ou les salles de classe de sciences
- P - 7.029 - Santé et sécurité dans les ateliers ou les salles de classe d'études technologiques
- P - 7.030 - Sorties éducatives
- P - 7.039 - Prévention de l'intimidation et interventions
- P - 7.044 - Contrôle des risques en éducation physique et santé, programmes scolaires, périscolaires et parascolaires
- P - 7.055 - Affections médicales prédominantes
- P - 8.008 - Accessibilité des services pour les élèves ayant un handicap
- P - 8.009 - Commotions cérébrales

***Dans ce document, ainsi que dans toutes les politiques du Conseil, un genre inclut l'autre, tout comme le singulier englobe le pluriel lorsque le contexte l'exige.***

*Renvoi : P – 8.007 – Santé et bien-être des élèves*